



AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice :	Date de la convocation: 21/03/2025
9	<i>deux avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Carole VERGÉ
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Patrice BOUSQUET représenté par Philippe COMTE
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Aurore HUGEL
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Demande de subvention pour travaux de CRÉATION DUN WC PMR AU FOYER - DE_017_2025

M. le Maire propose au Conseil Municipal, afin d'améliorer l'accueil des usagers du foyer, d'effectuer des travaux de CRÉATION DUN WC PMR (Personnes à mobilité réduite) AU FOYER.

La commune a contacté l'Entreprise HAUTE VALLÉE PLÂTRERIE sise 4 chemin de Mournac 11 190 ANTUGNAC afin d'avoir une estimation des travaux. Le montant total s'élève à 16 309.19 € HT soit 19 571.03 € TTC.

Ces travaux rentrent dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics.

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de la Région dans le cadre du dispositif "Accessibilité des bâtiments publics (ERP)" et à la Communauté de Communes du Limouxin par le biais du fonds de concours communautaire.

M. HUGEL, directement concerné par cette délibération, ne prend pas part au vote et quitte la Salle.

Le Conseil Municipal OÙ l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de CRÉATION DUN WC PMR (Personnes à mobilité réduite) AU FOYER

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

011-211100102-DE_017_2025-DE

DECIDE d'approuver l'estimation fournie par l'Entreprise HAUTE VALLEE PLÂTRERIE pour un montant total hors taxes de 16 309.19 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2025 et sollicite de la Région Occitanie et de la Communauté de Communes du Limouxin l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Région Occitanie (25 %) => 4 077.30 €

Communauté de Communes du Limouxin (15 %) => 2 446.38 €

Fonds Propres de la Commune (60 %) => 9 785.51 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune

DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié